



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 38752

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait que lors du vote du budget, elle l'a interrogé sur le dossier de création de sections ABIBAC en Lorraine et notamment à Metz. Elle se réjouit de la réponse de principe favorable qui a été obtenue. Cependant, depuis longue date, tous les interlocuteurs, y compris au niveau du rectorat, se déclarent favorables sur le principe mais personne ne passe aux actes et le dossier prend un retard d'autant plus inadmissible que le coût d'une section ABIBAC n'est pas sensiblement plus élevé que celui d'une section européenne. Les retards, si ce n'est la mauvaise volonté, auxquels on se heurte actuellement, sont donc apparemment incompréhensibles. A la suite de plusieurs courriers échangés avec l'administration, notamment par le vice-président délégué du conseil régional, les services du ministère et le cabinet du ministre confirment qu'après contact avec le rectorat, le projet est « à l'étude dans le cadre de la politique des langues ». L'accumulation de réponses dilatoires de ce type est plus que regrettable. Tout est prêt pour créer dès la rentrée 2000 une section ABIBAC. Deux lycées publics messins et un lycée privé se pressent pour être candidats. Il conviendrait donc que le ministère précise clairement s'il est oui ou non d'accord pour qu'à la rentrée 2000, une section ABIBAC soit réellement créée à Metz. C'est l'objet de la présente question.

Texte de la réponse

Instruit par le rectorat de Metz puis par la délégation aux relations internationales et à la coopération du ministère, compétente en la matière, le dossier a été présenté à la commission franco-allemande réunie à Paris le 19 janvier 2000. La commission a émis un avis favorable et le dossier sera soumis à la commission franco-allemande des experts, seule instance compétente pour se prononcer sur l'ouverture de la section. Cette commission se réunira à Fribourg les 6 et 7 avril 2000. Sans préjuger des décisions de la commission, on peut penser que la section pourra être ouverte au lycée Fabert de Metz à compter de la rentrée 2000.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38752

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 février 2000

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7073

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1457